

## REUNION DU MERCREDI 30 SEPTEMBRE 2015

L'an deux mille quinze, le 30 septembre à 10 heures 07, les membres du Conseil départemental de la Somme se sont réunis en leur hôtel dans la salle ordinaire des délibérations Max Lejeune, sous la présidence de M. Laurent SOMON, président du Conseil départemental.

**ETAIENT PRESENTS** : M. Franck BEAUVARLET, , Mme Carole BIZET, M. Pascal BOHIN, M. Pierre BOULANGER, M. Antoine BRUCHET, Mme Virginie CARON-DECROIX, M. Philippe CASIER, Mme Delphine DAMIS-FRICOURT, Mme Zohra DARRAS, M. Bernard DAVERGNE, M. Hubert DE JENLIS, Mme Isabelle DE WAZIERS, Mme Margaux DELETRE, M. Pascal DELNEF, Mme Blandine DENIS, M. Marc DEWAELE, Mme Maryline DUCROCQ, Mme Carole DUMONT, Mme Dolorès ESTEBAN, Mme France FONGUEUSE, M. Alex GAFFEZ, M. Stéphane HAUSSOULIER, M. Claude HERTAULT, Mme Christelle HIVER, Mme Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT, M. Olivier JARDE, M. Francis LEC, Mme Marion LEPRESLE, Mme Brigitte LHOMME, M. René LOGNON, Mme Françoise MAILLE-BARBARE, M. Emmanuel MAQUET, Mme Nathalie MARCHAND, Mme Jocelyne MARTIN, Mme Séverine MORDACQ, M. Jean-Louis PIOT, Mme Catherine QUIGNON, M. Jean-Claude RENAUX, M. Jean-Jacques STOTER, Mme Nathalie TEMMERMANN, M. Philippe VARLET, Mme Patricia WYBO

**EXCUSES** : Mme Catherine BENEDINI, M. Claude CHAIDRON, M. Stéphane DECAYEUX.

- oooOooo -

Le quorum étant atteint, M. le Président ouvre la séance.

Le procès-verbal de la séance du 28 septembre 2015 est adopté à l'unanimité.

M. le Président donne lecture de pouvoirs qui lui ont été remis : M. BOULANGER pour Mme MAILLE-BARBARE, M. DECAYEUX pour Mme BIZET, Mme LHOMME pour M. BOHIN, Mme DE WAZIERS pour M. DEWAELE, M. JARDE pour Mme DELETRE, M. CHAIDRON pour Mme ESTEBAN, Mme BENEDINI pour Mme TEMMERMANN, M. CASIER pour M. PIOT.

### **15.1.50. - OPERATIONS FINANCIERES - AFFECTATION DU RESULTAT AU TITRE DE L'EXERCICE 2014. - M. Hubert DE JENLIS, président, rapporteur.**

M. STOTER souhaite apporter des précisions sur la notion de recettes surévaluées et de dépenses sous-évaluées mentionnées par la majorité lors de la séance d'ouverture. Il rappelle que la précédente majorité est arrivée au pouvoir alors que la crise économique mondiale commençait à affecter l'Europe. Il estime que les missions de solidarité et de proximité ont été assurées dans la rigueur et la responsabilité rappelant le rôle de bouclier social du Département dans un tel contexte.

**15.1.53. - OPERATIONS FINANCIERES - ADMISSIONS EN NON-VALEUR ET CREANCES ETEINTES. - Mme Séverine MORDACQ, rapporteure, conclusions adoptées.**

En réponse à M. RENAUX, M. le Président indique que même si une créance est admise en non-valeur elle n'est pas éteinte pour autant.

**15.1.54. - RESSOURCES ET RELATIONS HUMAINES. - Mme Christelle HIVER, rapporteure.**

M. LEC rappelle que l'un des éléments de la réussite des politiques menées par l'ancienne majorité tenait pour partie à l'investissement du personnel départemental. Il se dit inquiet concernant les suppressions de postes et la suppression de postes d'ATOSS dans les collèges car ses questions à ce sujet sont restées sans réponse satisfaisante selon lui. Après avoir rappelé que le Département de la Somme a l'un des potentiels fiscaux des plus bas de Picardie, M. LEC s'oppose à une réduction des postes dans le domaine social dans la mesure où les travailleurs sociaux du Département sont confrontés à l'afflux de 700 demandeurs supplémentaire du RSA.

Mme LEPRESLE indique que son groupe votera contre ce rapport en raison des suppressions de postes mais également en raison du recrutement de deux emplois pour le Canal Seine Nord Europe.

Mme MARCHAND, au nom du groupe « Parti Communiste Français » votera contre ce rapport car elle est opposée à la logique libérale obsédée par la réduction du déficit public, puis souligne le rôle primordial et l'utilité des fonctionnaires surtout en période de crise.

Mme HIVER précise qu'une seule suppression de poste est prévue au rapport, approuvée par les représentants du personnel et que la réduction des crédits est notamment liée à la baisse de 100 000 € des indemnités versées aux élus et à la baisse de la contribution du Département au fonds pour l'insertion de personnes handicapées dans la fonction publique grâce au relèvement du taux d'emploi de personnes handicapées dans l'effectif départemental.

M. le Président souligne que le poste supprimé est celui pour lequel la personne n'a jamais rendu aucun travail.

M. MAQUET après avoir rappelé que plus de 12 millions d'euros d'économies doit être trouvées, souligne que si la collectivité veut continuer à fonctionner, l'examen des postes de dépenses ne doit souffrir d'aucun tabou, celui du personnel nécessitant également d'être observé et soutient M. le Président dans cette démarche.

**15.1.55. - AIDE A LA DECISION. - M. Antoine BRUCHET, rapporteur, conclusions adoptées.**

**15.1.56. - COMMUNICATION. - Mme Séverine MORDACQ, rapporteure, conclusions adoptées.**

M. STOTER indique que les sept dernières années, l'ancienne majorité avait réduit considérablement la ligne consacrée à la communication en regroupant des dépenses figurant au titre des autres politiques. Il invite toutefois à la prudence dans cette réduction, tout en affirmant son accord au passage à une fréquence bimestrielle.

**15.1.57. - SITES ET BATIMENTS ADMINISTRATIFS. - M. Hubert DE JENLIS, président, rapporteur conclusions adoptées.**

Il est procédé à un vote, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité, les groupes « Somme à Gauche », « Europe Écologie Les Verts », « Parti Communiste Français » et « Front de Gauche, Gauche Solidaire et Communistes » s'abstenant.

**15.1.58. - ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL. - M. Hubert DE JENLIS, président, rapporteur, conclusions adoptées.**

**15.1.59. - FONDS DEPARTEMENTAL DE PEREQUATION DE LA TAXE PROFESSIONNELLE. - M. Antoine BRUCHET, rapporteur, conclusions adoptées.**

M. le Président demande à ses collègues de préciser aux maires de leur canton qu'il est inutile pour la taxe professionnelle d'adresser un titre de recettes au Département mais qu'il faut l'adresser à l'État.

**15.2.29. - PROTECTION - ACCUEIL FAMILIAL DES ENFANTS ET DES ADOLESCENTS. – Mme Virginie CARON-DECROIX, rapporteure, conclusions adoptées.**

En réponse à Mme LEPRESLE, M. le Président indique que la baisse du nombre d'assistants familiaux s'explique par les difficultés liées à ce métier engendrant des difficultés de recrutement.

Mme CARON-DECROIX ajoute qu'une campagne de recrutement est relancée et que depuis septembre de nouveaux assistants familiaux ont été recrutés.

Mme MARCHAND attire l'attention sur la problématique d'une formation professionnelle adéquate et adaptée des assistants familiaux notamment sur le plan de la psychologie de l'enfant.

Mme CARON-DECROIX souligne la qualité de la formation dispensée par les cadres et les formateurs de la collectivité.

M. LEC motive son vote contre ce rapport parce qu'il juge la compression des crédits pour cette politique imprudente.

Mme HIVER précise que la réduction des crédits porte sur la rémunération et non sur la formation des assistants familiaux qui figure sur une autre ligne.

M. STOTER précise les propos de M. LEC en appelant à se remémorer au moment de la construction du Budget primitif pour 2016 les raisons de cette réduction au Budget supplémentaire 2015.

M. le Président estimant que les propos de M. LEC s'apparentent à un procès d'intention, rappelle la responsabilité juridique du Président en matière d'accueil familial.

Il est procédé à un vote, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité, les groupes « Somme à Gauche », « Europe Écologie Les Verts », « Parti Communiste Français » et « Front de Gauche, Gauche Solidaire et Communistes » s'abstenant.

**15.2.30. - PROTECTION - ACCUEIL EN ETABLISSEMENT DES ENFANTS ET ADOLESCENTS. - Mme Virginie CARON-DECROIX, rapporteure, conclusions adoptées.**

Il est procédé à un vote, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité, M. STOTER s'abstenant.

**15.2.31. - INSERTION SOCIALE. - Mme Isabelle DE WAZIERS, rapporteure, conclusions adoptées.**

**15.2.32. - PLAN DEPARTEMENTAL D'ACTION POUR LE LOGEMENT DES PERSONNES DEFAVORISEES (PDALPD). - Mme Isabelle DE WAZIERS, rapporteure.**

Mme LEPRESLE estimant que face aux demandes croissantes d'accès et de maintien dans un logement, une réduction des crédits est proposée, son groupe votera contre le rapport.

Mme DE WAZIERS précise que l'excédent sur ce programme étant de 1,6 millions d'euros, une baisse de 200 000 € est supportable.

M. LEC jugeant que cette baisse est imprudente votera contre ce rapport.

M. DE JENLIS indique que le budget annexe du FSL n'est pas impacté par cette réduction.

Il est procédé à un vote, les conclusions du rapporteur sont adoptées à la majorité, les groupes « Europe Écologie Les Verts » et « Somme à Gauche » votant contre à l'exception de Mme DAMIS-FRICOURT s'abstenant.

**15.2.34. - PERSONNES AGEES - ALLOCATIONS. - M. Marc DEWAELE, président, rapporteur, conclusions adoptées.**

**15.2.33. - FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT (FSL). - Mme Isabelle DE WAZIERS, rapporteure, conclusions adoptées.**

**15.2.35. - PERSONNES AGEES - MAINTIEN A DOMICILE. - M. Marc DEWAELE, président, rapporteur, conclusions adoptées.**

Il est procédé à un vote, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité, les groupes « Europe Écologie Les Verts » et « Somme à Gauche » s'abstenant.

**15.2.36. - PERSONNES AGEES - ACCUEIL FAMILIAL. - M. Marc DEWAELE, président, rapporteur, conclusions adoptées.**

Il est procédé à un vote, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité, M. STOTER ne participant pas au vote.

**15.2.37. - PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP - ALLOCATIONS. - M. Marc DEWAELE, président, rapporteur, conclusions adoptées.**

En réponse à M. LEC, qui craint que la réduction de 820 000 € sur ce programme nuise aux actions prévues par l'ancienne majorité au titre de la politique du handicap, M. le Président précise que le rapport du Trésorier Payeur Départemental fait état pour 2014 du financement de l'augmentation du RSA de 10% par la baisse des allocations au personnes handicapées. Il ajoute qu'il ne s'agit pas ici de financement d'actions mais d'allocation.

M. DEWAELE réaffirme toute l'attention portée à la qualité des prestations servies aux personnes handicapées.

Mme MARCHAND, après avoir souligné le manque de métiers spécifiques liés à la prise en charge des personnes handicapées, dit prendre bonne note que cet ajustement est ponctuel mais est en attente des orientations budgétaires pour 2016.

Il est procédé à un vote, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité, les groupes « Europe Écologie Les Verts » et « Somme à Gauche » s'abstenant.

**15.2.38. - PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP - EN SITUATION DE HANDICAP – ACCUEIL FAMILIAL. - M. Marc DEWAELE, président, rapporteur, conclusions adoptées.**

M. DEWAELE indique avec précision à M. STOTER le nombre de personnes handicapées accueillies en famille d'accueil.

Il est procédé à un vote, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité, les groupes « Somme à Gauche », « Europe Écologie Les Verts », « Parti Communiste Français » et « Front de Gauche, Gauche Solidaire et Communistes » s'abstenant.

**15.2.39. - PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP - ACCUEIL EN ETABLISSEMENT. - M. Marc DEWAELE, président, rapporteur, conclusions adoptées.**

**15.2.40. - REMISES GRACIEUSES DE L'ACTION SOCIALE. - M. Marc DEWAELE, président, rapporteur, conclusions adoptées.**

M. le Président suspend la séance.

(La séance suspendue à 11h36 est reprise à 14h37).

M. le Président prononce une suspension de séance afin de permettre à la 1<sup>ère</sup> et à la 2<sup>ème</sup> commission d'examiner les vœux.

(La séance suspendue à 14h40 est reprise à 15h10).

**15.1.60. - DESIGNATIONS. - M. Antoine BRUCHET, rapporteur, conclusions adoptées.**

Il est procédé à un vote, sont désignés pour siéger au sein de la section de la commission régionale du patrimoine et des sites :

- en tant que titulaires MM. DE JENLIS et DAVERGNE
- en tant que suppléants Mmes HIVER et QUIGNON.

**15.1.61. - VŒU « Contre le projet de suppression des Conseils départementaux et pour la réaffirmation de leur rôle majeur dans la Région Nord-Pas-de-Calais-Picardie (déposé par les groupes « Somme à Gauche », « Front de Gauche, Gauche Solidaire et Communiste », et « Europe Ecologie Les Verts », M. Francis LEC, rapporteur.**

M. DE JENLIS rappelle que les Départements ne doivent leur survie qu'à l'ultimatum posé au Gouvernement par le Parti Radical de Gauche lors du vote de la loi de Finances pour 2015. IL fait part de son incompréhension sur les termes même utilisés dans le vœu, et affirme qu'à la différence de M. LEC, il n'est pas attaché à une collectivité en tant que telle mais à la qualité du service qu'elle peut rendre aux citoyens et aux territoires. En conclusion, il indique qu'il votera contre ce vœu.

Mme LEPRESLE indique que bien qu'au niveau national « Europe Ecologie Les Verts » soit favorable à la disparition des Départements, en tant qu'élue dans cette Assemblée, elle y est opposée en raison du caractère rural du département.

Mme WYBO déplore que la nouvelle organisation territoriale affaiblisse l'institution départementale au profit des communes, EPCI et grandes régions. Elle craint que le vœu présenté ait une visée électoraliste dans la mesure où il vise nommément la future tête de liste de la droite aux élections régionales. Elle dit pouvoir espérer ainsi que la Gauche n'appellera pas à voter pour cette liste de Droite au deuxième tour des élections régionales.

M. MAQUET après avoir rappelé le souhait d'un vœu dépolitisé remercie le rapporteur de la mise en avant de M. Xavier BERTRAND dont il souhaite la victoire aux élections régionales. Pour M. MAQUET le maintien de l'institution départementale nécessite le maintien des moyens correspondants. Il indique que son groupe votera contre ce vœu.

Mme MARCHAND se dit convaincue de la place primordiale du Département dans le paysage institutionnel et dénonce l'assèchement de ses finances. Elle estime que la réforme territoriale doit donner les moyens aux collectivités de mener les politiques publiques utiles à la population avec une solidarité financée au niveau national. Par le vote de ce vœu, Mme MARCHAND, au nom de son groupe, marquera son attachement au Département et son opposition à la suppression de cette institution.

M. JARDE, après s'être dit en accord avec certaines affirmations de Mme MARCHAND, indique qu'il votera contre le vœu qu'il estime sélectif.

M. STOTER précise que l'existence actuelle de la collectivité départementale doit son existence actuelle au combat mené par des élus PRG. Il indique qu'il votera le vœu tel qu'il est.

M. LEC, en réponse aux différents orateurs, les invite à faire preuve de vigilance et du courage de dire non à cette suppression annoncée.

M. le Président donne lecture d'un pouvoir qui lui a été remis : Mme DENIS pour Mme LEPRESLE.

Il est procédé à un vote, le vœu est rejeté, les groupes « Somme Droite et Indépendante » et « Centre et Indépendants » votant contre, le groupe « Front National » s'abstenant.

**15.2. 41. – MODIFICATION DU SCHEMA REGIONAL D'ORGANISATION DES SOINS DU PROJET REGIONAL DE SANTE DE PICARDIE – AVENANT N° 2. - M. Marc DEWAELE, président, rapporteur.**

Il est pris acte par l'Assemblée de la modification du schéma régional d'organisation des soins du projet régional de santé de Picardie.

**15.2.42. - CONTRAT DE VILLE ABBEVILLE 2015-2020. - M. Marc DEWAELE, président, rapporteur, conclusions adoptées.**

**15.2.43. - INSERTION SOCIO-PROFESSIONNELLE – AVENANT CCSOA. - M. Marc DEWAELE, président, rapporteur, conclusions adoptées.**

**15.2.44. -FIXATION POUR L'ANNEE 2016 DE L'OBJECTIF ANNUEL D'EVOLUTION DES DEPENSES DES ETABLISSEMENTS ET SERVICES SOCIAUX ET MEDICO-SOCIAUX HABILITES A L'AIDE SOCIALE, ACCUEILLANT DES MINEURS, DES JEUNES MAJEURS, DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP ET DES PERSONNES AGEES. - M. Marc DEWAELE, président, conclusions adoptées.**

**15.2.45. - RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES CONCERNANT L'ASSOCIATION « LES AINES DU CANTON D'ACHEUX-EN-AMIENOIS ». - M. Marc DEWAELE, président, rapporteur.**

Il est pris acte par l'Assemblée du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes concernant l'association « les Aînés du canton d'Acheux-en-Amiénois ».

**15.2.46. - VŒU « INQUIETUDES DES ACTEURS DE L'INSERTION FACE A L'OBLIGATION DE COTISER A UNE MUTUELLE POUR LEURS SALARIES » (déposé par Mme de WAZIERS, M. DEWAELE, Mme LHOMME et les groupes « Somme, Droite et Indépendante » et « Centre et Indépendants »), Mme Isabelle DE WAZIERS, rapporteure.**

Mme QUIGNON estime que l'insertion sociale comprend la mise en place d'un parcours de santé et qu'à ce titre le Département s'il est sollicité pour cofinancer la charge de ces mutuelles, devrait s'orienter sur la mise en place d'une mutuelle départementale qui pourrait être servie à l'ensemble des Samariens rencontrant des difficultés d'insertion. Elle indique que son groupe votera contre ce vœu.

Il est procédé à un vote, le vœu est adopté, les groupes « Somme à Gauche » et « Europe Écologie Les Verts » votant contre.

**15.2.47. - VŒU « EVOLUTIONS DE L'A.P.A. : POUR UNE COMPENSATION INTEGRALE » (déposé par les groupes « Centre et Indépendants » et « Somme, Droite et Indépendante » et M. DEWAELE, Mme CARON-DECROIX), M. Marc DEWAELE, président, rapporteur.**

Mme QUIGNON propose de modifier le vœu et d'ajouter une phrase concernant la prise en charge de l'APA par l'État au titre d'une compétence régaliennne ainsi que la création d'un cinquième risque au titre de l'assurance maladie ; trop de différences dans l'attribution de l'APA étant constatées non seulement entre départements mais également au sein du même département.

M. JARDE se dit surpris de cette proposition de création d'un cinquième risque qui relève de la compétence du législateur et non du Département.

M. le Président propose de reporter le vote de ce vœu à la séance de demain, jeudi 1<sup>er</sup> octobre.

*(Le vote du vœu est reporté).*

**15.2.48. – VŒU « ACCUEIL DES REFUGIES : LA SOMME SOLIDAIRE » (déposé par les groupes « Somme à Gauche », « Parti Communiste Français », « Front de Gauche, Gauche Solidaire et Communiste » et « Europe Ecologie Les Verts », M. Laurent SOMON, Président, rapporteur.**

M. le Président donne lecture du vœu réécrit et qui sera considéré comme émanant de la 2<sup>ème</sup> commission.

Mme WYBO dénonce la panique naissante sur l'accueil des réfugiés en raison de la pression médiatique à ce sujet. Elle estime que si accueillir des réfugiés politiques est un devoir moral, comme la France l'a déjà montré par le passé, aujourd'hui se pose la question des moyens et du regroupement familial. Elle constate que le vœu ne fait pas état de chiffres et que les solutions ne se trouvent pas sur le territoire français. Puis elle déplore l'absence d'hommes politiques d'envergure tels le Général DE GAULLE ou Winston CHURCHILL pour prendre en main cette situation. En conclusion, elle estime que le Conseil départemental n'est pas le lieu d'un tel débat.

M. CASIER après avoir rappelé que la Somme est un territoire ayant subi des invasions et des conflits mondiaux, et la contribution de nombreux combattants de toutes origines venus défendre la France et la liberté remercie M. le Président d'avoir échangé avec son opposition pour aboutir à un vœu commun démontrant une démarche de solidarité. Il prédit les heures sombres à venir au moment où à Hirson des élus républicains manifestent avec des élus du « Front National » pour refuser l'accueil de réfugiés. Il dénonce également les propos sur les races tenus à une heure de grande écoute à la télévision par une ancienne responsable politique. Il affirme que la désignation de boucs émissaires ne permettra d'avoir une vie meilleure. En conclusion, il déplore face au discours tenu dans cette enceinte par les élus du « Front National » certains élus de cette Assemblée aient préféré désigner des candidats extrêmes pour représenter le Département au sein des conseils d'administration de collèges. Il souhaite enfin que la digue entre le camp républicain et les extrêmes soit consolidée.

M. LEC se félicite du vœu ainsi modifié et dit que ce sera avec fierté qu'il le diffusera, s'il est adopté, auprès de ses collègues lors de la session du Conseil Européen des Pouvoirs Locaux et Régionaux.

Mme DUCROCQ rappelle la tradition d'accueil des plus démunis dans la Somme.

M. le Président donne lecture d'un pouvoir qui lui a été remis : M. LOGNON pour Mme MARCHAND.

Il est procédé à un vote, le vœu est adopté à la majorité, le groupe « Front National » votant contre.

**15.3.15. - BIODIVERSITE, TRAME VERTE ET BLEUE. - M. Stéphane HAUSSOULIER, président, rapporteur, conclusions adoptées.**

**15.3.16. - AMENAGEMENT CONCERTÉ DU TERRITOIRE – M. Stéphane HAUSSOULIER, président, rapporteur, conclusions adoptées.**

M. le Président donne lecture d'un pouvoir qui lui a été remis : M. DELNEF pour Mme QUIGNON.

M. STOTER motive son abstention sur ce rapport par sa crainte du retour d'une politique de guichet en raison de l'exception faite au dispositif IDEAL pour le dossier de la commune de Maison-Ponthieu.

M. le Président affirme que c'est son souhait de venir en aide aux communes en cas de « coup dur » et rappelle que sous la précédente mandature, les exceptions aux contrats d'investissement Département-Territoire (CIDT) en vigueur avaient été accordées notamment à la ville de Roye pour son théâtre.

M. STOTER se défend de toute polémique et souligne que l'intervention départementale pour les équipements structurants est hors CIDT.

M. le Président réaffirme que l'ouverture d'une ligne de crédit n'empêche pas de lui donner une limite et cite l'exemple de la DETR de l'Etat.

Mme DUCROCQ estime que l'église de Maison-Ponthieu qu'elle connaît à titre personnel doit être préservée.

M. BOULANGER souhaiterait que des critères à un dispositif de soutien exceptionnel aux petites communes soit proposés.

Il est procédé à un vote, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité, le groupe « Somme à Gauche » s'abstenant.

**15.3.17. - PROGRAMME DEPARTEMENTAL DE L'HABITAT (PDH) . - M. Stéphane HAUSSOULIER, président, rapporteur, conclusions adoptées.**

En réponse à Mme LEPRESLE, M. le Président affirme que le fait de ne plus subventionner Page9 ne signifie pas que le dispositif s'arrête. Il indique avoir reçu le directeur de Page9 et indique que les dossiers sont bloqués en raison du délai d'instruction de l'ANAH qui peut prendre jusqu'à 18 mois, les fonds restant bloqués.

Mme LEPRESLE indique qu'en 3<sup>ème</sup> commission, il a été précisé que Page9 pourrait poursuivre l'accompagnement des ménages, à charge pour eux de payer.

Il est procédé à un vote, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

M. le Président donne lecture d'un pouvoir qui lui a été remis : M. STOTER pour M. PIOT.

**15.3.18. - PROGRAMMES ET OPERATIONS STRUCTURANTES. - M. Stéphane HAUSSOULIER, président, rapporteur, conclusions adoptées.**

**15.3.19. - BIODIVERSITE, TRAME VERTE ET BLEUE – CONVENTION PLAN SOMME II. - M. Stéphane HAUSSOULIER, président, rapporteur, conclusions adoptées.**

**15.3.20. - AMENAGEMENT CONCERTÉ DU TERRITOIRE - AVENANT ANRU/STATUTS SYNDICAT MIXTE GRAND AMIENOIS. - M. Stéphane HAUSSOULIER, président, rapporteur, conclusions adoptées.**

Il est procédé à un vote, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité, le groupe « Somme à Gauche » s'abstenant.

M. le Président donne lecture d'un pouvoir qui lui a été remis : M. BRUCHET pour Mme DUMONT.

**15.4.11. - VOIRIE DEPARTEMENTALE. - M. Claude HERTAULT, rapporteur, conclusions adoptées.**

M. le Président donne lecture d'un pouvoir qui lui a été remis : Mme CARON-DECROIX pour Mme HIVER.

**15.4.12. - BUDGET ANNEXE « PARC DEPARTEMENTAL ». - Mme Maryline DUCROCQ, rapporteure, conclusions adoptées.**

**15.4.13. - CANAL DE LA SOMME ET SOMME CANALISEE. - Mme Carole DUMONT, rapporteure, conclusions adoptées.**

Il est procédé à un vote, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité, le groupe « Front National » s'abstenant.

**15.4.14. - TRANSPORT INTERURBAIN. – Mme Brigitte LHOMME, présidente, rapporteure.**

M. DAVERGNE indique que son groupe votera contre l'action 2 en raison de l'inquiétude liée au moratoire sur les poteaux indicateurs alors qu'il s'agissait de la dernière phase de mise en œuvre surtout dans les communes non desservies par le train et les transports à la demande.

Il est procédé à un vote, les conclusions du rapporteur sont adoptées à la majorité, les groupes « Somme à Gauche », « Europe Écologie Les Verts », « Front de Gauche, Gauche Solidaire et Communiste » et « Parti Communiste Français » votant contre l'action 2.

M. le Président donne lecture de pouvoirs qui lui ont été remis : M. JARDE pour M. HERTAULT et M. BEAUVARLET pour Mme FONGUEUSE.

**15.4.16. -VŒU « POUR UNE PREVENTION DES RISQUES NATURELS COMPATIBLE AVEC LE DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES » (déposé par les groupes « Somme, Droite et Indépendante » et « Centre et Indépendants » et MM. MAQUET, HERTAULT, Mme BIZET), M. Claude HERTAULT, rapporteur.**

Mme QUIGNON affirme son opposition au vœu dans la mesure où elle estime que les plans de prévention des risques naturels doivent être respectés et qu'il appartient aux maires de ne pas céder à la pression immobilière. Elle cite à cet effet le drame de la Faute-sur-Mer où le maire a été condamné, pas l'État

En réponse aux propos de Mme QUIGNON, M. MAQUET affirme que les maires du littoral sont conscients au premier chef de l'utilité des quatre PPRN du littoral et qu'il ne s'agit pas d'encourager la construction mais d'affirmer à l'État la nécessité d'écouter les élus locaux et d'établir une véritable concertation à ce sujet. Puis, poursuivant son propos, M. MAQUET se dit conscient du traumatisme provoqué par la tempête Xynthia il convient de la nécessité d'un PPRN mais également de la mise en place d'une instance de concertation, le sous-préfet ayant rejeté cette possibilité.

Mme QUIGNON estime qu'en la matière il faut être raisonnable et invite ses collègues à la vigilance.

M. HERTAULT rappelle que le but du vœu est de déclencher une concertation avec l'État.

M. RENAUX dit voir dans ce vœu la volonté d'élus locaux connaissant leur territoire entreprendre une démarche de concertation. Il fait part de son expérience en tant que maire d'un PPRI classant sa commune en zone rouge à totalité. Il déplore ce qu'il juge être la volonté de l'État de se protéger de sa responsabilité et récuse les a priori suspicieux au sujet des élus locaux. Il indique avoir apporté son soutien à ce vœu en commission.

M. LEC motive le vote contre de son groupe sur ce vœu et appelle mes élus locaux à la prudence.

M. MAQUET estime que ses collègues de l'opposition méconnaissent le littoral. Il rappelle qu'à la Faute-sur-Mer les constructions se situaient sous le niveau de la mer. En conclusion, il affirme que la mobilisation des élus du littoral est entière et qu'en tant qu' élu de ce territoire, il fera entendre sa voix et qu'il poursuivra cette bataille.

Il est procédé à un vote, le vœu est adopté, les groupes « Front de Gauche, Gauche Solidaire et Communiste », « Somme à Gauche » et « Parti Communiste Français » votant contre, Mme DAMIS-FRICOURT et le groupe « Front National » s'abstenant, M. RENAUX et les groupes « Somme Droite et Indépendante » et « Centre et Indépendants » votant pour.

M. le Président donne lecture de pouvoirs qui lui ont été remis : Mme DELETRE pour Mme MORDACQ, M. DAVERGNE pour Mme DAMIS-FRICOURT et Mme WYBO pour M. GAFFEZ.

**15.4.15. – DOMAINE PUBLIC DEPARTEMENTAL. – Mme Brigitte LHOMME, présidente, rapporteure.**

M. CASIER indique qu'il votera contre ce rapport dans la mesure où il est opposé à l'automatisme des plaintes et des sanctions. Il invite M. le Président à se laisser la liberté de juger et d'apprécier les circonstances.

M. RENAUX convient que les dégradations de biens publics sont l'argent des contribuables mais invite toutefois à la prudence car des responsabilités au titre du maintien de l'ordre public peuvent être recherchées. Il affirme qu'il y a un risque social dans la systématisation des plaintes car les colères qui s'expriment lors d'une manifestation peuvent être légitimes.

Mme LEPRESLE indique que son groupe s'abstiendra.

M. le Président affirme qu'il n'appartient pas au Conseil départemental de juger les auteurs de dégradations mais qu'un signe fort est nécessaire, des manifestations pouvant se dérouler sans casse ni pollution et qu'il s'agit en cas de dégradation de deniers publics dont il est comptable.

M. LEC indique que liberté de vote est donnée pour les membres de son groupe et qu'il ne voit pas l'intérêt du rapport dans lequel il voit un affaiblissement du rôle du Président. En conclusion, il suggère à M. le Président de retirer ce rapport.

Il est procédé à un vote, les conclusions du rapporteur sont adoptées à la majorité, les groupes « Somme à Gauche », « Europe Écologie Les Verts », « Front de Gauche, Gauche Solidaire et Communiste » et « Parti Communiste Français » s'abstenant à l'exception de Mme DARRAS et M. LEC ne prenant pas part au vote et de M. CASIER votant contre.

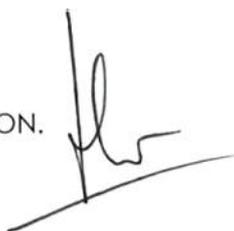
M. DEWAELE informe ses collègues que la 2<sup>ème</sup> commission se réunira demain à 9h50.

M. le président lève la séance.

*(La séance est levée à 17h28).*

.....  
LE PRESIDENT,

M. Laurent SOMON.



LA SECRETAIRE,

Mme Margaux DELETRE

